



Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 26 septembre 2013

Date de transmission en Préfecture :3.OCT.2013

Date de la convocation : 17 septembre 2013

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Sont présents :

Mme JAQUET, Maire
MM. BARNAGAUD, CORRIER, AYNÈS, Mme ANDRE, MM. SERRIER, BERSWEILER,
Mmes MENOUX, DERDAELE et GOEDER, Adjointes au Maire
Mme BIES, MM. MACHLINE, SIMONET, Mme PIERNOT, MM. MERGEL, TAGUEL,
Mme DEPRez, MM. PELTIER, RAULOT, Mme MORILLAS, MM. DOLIZY, HAUET,
Mmes KOS, DILLMANN et M. WEITIG, Conseillers Municipaux

**Sont excusés avec
pouvoir de vote :**

M. BURNEL par pouvoir à M. TAGUEL
Mme FISCHER par pouvoir à M. CORRIER
M. RONDEAU par pouvoir à Mme DERDAELE
M. DELVERT par pouvoir à M. HAUET
M. BROGGINI par pouvoir à M. WEITIG
Mme KLOTZ par pouvoir à M. DOLIZY

Sont excusés :

Mme PIERROT et M. NAUDIN

Secrétaire de Séance :

Mme MORILLAS

REÇU LE

- 4 OCT. 2013

PREFECTURE DE LA MEUSE



VALIDATION APD REQUALIFICATION DE LA CHAPELLE DE LA LIBERATION ET AMENAGEMENT D'UN CENTRE SOCIAL

SM/CM - N° 130926-08

Par délibération du 24 janvier 2013, le Conseil Municipal a validé l'étude de faisabilité et la signature d'un bail emphytéotique avec le diocèse, scénario consistant par le scénario retenu en la réhabilitation de la Chapelle de la Libération afin d'y assurer le maintien des activités actuelles et le relogement des activités du centre Social, la structure préfabriquée ne répondant plus aux exigences de la réglementation en vigueur.

Le scénario retenu proposait de dégager des surfaces supplémentaires par la création de locaux techniques extérieurs, ainsi que l'aménagement de sanitaires distincts pour l'association des Scouts de France.

Afin de poursuivre le projet, la Ville de BAR LE DUC s'est adjointe les services du cabinet PIERRON, maître d'œuvre qui, dans le cadre de sa mission, a remis un APD répondant aux demandes des futurs utilisateurs

Une extension sera créée pour la chaufferie et pour un espace de rangement conséquent nécessaire au Scouts.

La pointe de la Chapelle sera rabaissée pour apporter le plus de lumière possible.

Quelques mises au point sur les aménagements intérieurs pourront encore intervenir.

Le coût d'opération intégrant les différentes prestations est détaillé dans l'annexe jointe et peut bénéficier d'un accompagnement tel que défini dans le plan de financement ci après :

Plan de financement chapelle libération				
Charges		Produits		
Travaux	748 366,00 €	CAF pour le centre social et l'espace partagé (acquis)	93 269,00 €	10,62%
Honoraires	86 185,74 €	FEDER	87 848,64 €	10,00%
Equipement	6 000,00 €	conseil régional (CADT)	87 848,64 €	10,00%
Publicité et imprévus	37 934,64 €	conseil général (FDT)	175 697,28 €	20,00%
		EDF (maîtrise de l'énergie)	43 924,32 €	5,00%
		GIP (maîtrise de l'énergie)	43 924,32 €	5,00%
		Autofinancement	345 974,19 €	39,38%
Total HT	878 486,38 €	Total HT	878 486,38 €	
TVA	172 183,33 €	FCTVA	162 664,68 €	
		TVA Ville	9 518,65 €	
Total TTC	1 050 669,71 €	Total TTC	1 050 669,71 €	

En conséquence, le Conseil Municipal, sur avis conforme des commissions compétentes, à l'unanimité (M. BERSWEILER, Mme GOEDER, M. TAGUEL et M. DOLIZY ne prennent pas part au vote) :

- Valide l'Avant Projet Détaillé et les coûts de travaux évalués à 748 366,00€ HT, soit 895 045,74€ TTC correspondant au projet,
- Autorise le Maire à déposer les autorisations de travaux nécessaires à la réalisation du projet,
- Autorise le Maire à engager la consultation des entreprises relative aux travaux,
- Valide le plan de financement et le coût d'opération,
- Donne tout pouvoir au Maire ou à l'un de ses Adjointes pour signer tout document à intervenir et pour mener à bien cette affaire.

POUR EXTRAIT CONFORME

REÇU LE

- 4 OCT. 2013

PREFECTURE DE LA MEUSE

POUR LE MAIRE,
Le Directeur Général des Services,

Bertrand ACHARD